MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Arrêté du 29 septembre 2003 modifiant la composition du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social

NOR: EQUU0310227A

La chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social,

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret nº 84-956 du 25 octobre 1984, ensemble le décret nº 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret nº 93-236 du 22 février 1993 modifié portant création de la mission interministérielle d'inspection du logement social, et notamment son article 9-1 portant création d'un comité technique paritaire à la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2002 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2002 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire institué auprès du chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2002 portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire institué auprès du chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social en qualité de représentants de l'administration :

Mme Baietto-Beysson (Sabine), chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social en remplacement de M. Nicol (Christian) ;

- M. Bourdon (Stéphane), délégué territorial en remplacement de M. Vitrolles (Rémi) ;
- M. Ailleret (Bernard) en remplacement de M. Legendre (Henri).

Article 2

La chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, du transport, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 29 septembre 2003.

La chef de la MIILOS,
S. Baietto-Beysson